

Date de délivrance : 23.10.2015 pour la fiche du : 10.04.2014  
"\*" Changements sur version antérieure, n.a. = non applicable, n.d. = non disponible

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****Identificateur de produit**

**Désignation commerciale :** Teichschlammentferner Komponente A  
Désembourbeur de bassin A

**No. d'article :** n.d.

**No. de la composition :** n.d.

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse du Fournisseur :**

Eric Schweizer AG, Postfach 150, CH- 3602 Thun  
Téléphone : +41 33 227 57 57, Téléfax: +41 – 33 227 57 58, E-Mail : info@ericschweizer.ch

**Adresse du Fabricant :**

Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof  
Téléphone: +49 – 9281-72850, Téléfax: +49 – 9281-1011, E-Mail: info@soelltec.de

**Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone d'urgence du Fournisseur Centre d'information spécialisé en intoxications  
Téléphone: +41 33 227 57 57 (8:30 – 16:3) Téléphone : 145

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Paramètres de contrôle****Composants**

Dihydroxyde de calcium

**Valeurs admissibles**

MAK: 5 mg / m<sup>3</sup> e

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****Méthodes de traitement des déchets**

OMoD – Code :

02 01 99 / 20 03 99

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

De plus, tenir compte des réglementations régionales.

**SECTION 15: Informations réglementaires****Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Ordonnance sur la protection de l'air, OPair :** n.ap.

**Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM:** Chlorure de calcium: 200'000  
Dihydroxyde de calcium: 200'000

**Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim :** n.ap.

**Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 :** Oui.

**Ordonnance sur la protection de la maternité :** Oui.

**Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils, COV :** n.ap.

**Loi fédérale sur la protection des eaux (Leaux):** n.ap.

Date de délivrance: 23.10.2015 Remplace la fiche du: 10.04.2014

"\*\*\*" Changements par rapport à la version précédente, n.a. = non applicable, n.d. = non disponible

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- 1.1 Identificateur de produit**  
Désignation commerciale: **Teichschlammferner Komponente A**  
Désembourbeur de bassin A  
N° d'article: n.d.  
N° de la composition: n.d.  
Numéro d'enregistrement: n.a.
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Utilisations identifiées: Accessoire pour étang de jardin
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- 1.3.1 Adresse du fabricant / fournisseur:**  
Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof  
Téléphone: +49 - 9281-72850, Téléfax: +49 - 9281-1011, Courriel: info@soelltec.de
- 1.3.2 Responsable pour la fiche de données de sécurité:**  
CoSiChem AG, Ernst-Lemmer-Straße 23, D - 35041 Marburg, info@cosichem.de
- 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence**  
Numéro de téléphone d'appel d'urgence du fabricant / Centre d'information spécialisé en intoxications fournisseur  
Téléphone: +49 - 9281-72850 (8:30 – 16:30)    Téléphone: +33 1 45 42 59 59 (France)  
Téléphone: +32 70 245 245 (Belgique)

**SECTION 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**  
Eye Irrit. 2 H319 / Skin Irrit. 2 H315
- 2.2 Éléments d'étiquetage**  
Étiquetage recommandé par le règlement (CE) n° 1272/2008: Oui.  
Exemptions applicables: Oui.  
Mention(s) d'avertissement: Attention    Pictogramme(s) de danger:  
Composant(s):  
  
**Phrases H:**  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
  
**Phrases P:**  
P102: Tenir hors de portée des enfants.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P301+P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P402+P404: Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.  
  
Étiquetage particulier: Aucun(e).  
  
L'étiquetage mentionné est valable pour la livraison à consommateur privé.
- 2.3 Autres dangers**  
Poussière peut irriter le système respiratoire.  
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).



**Désignation commerciale: Teichschlammfener Komponente A / Désembourbeur de bassin A**

Fabricant / Fournisseur: Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

Téléphone: +49 - 9281-72850, Date de délivrance: 23.10.2015 Remplace la fiche du: 10.04.2014

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

n.a.

**3.2 Mélanges****Spécification chimique du produit:**

Mélanges de sels inorganiques.

**Ingrédients:**

Substance			Phrases H	Gamme (m%)
N° CAS	N° CE	N° REACH		
Chlorure de calcium* x Hydrate			Eye Irrit. 2 H319	10 - 20%
22691-02-7	233-140-8	01-2119494219-28-xxxx		
Peroxyde de calcium			Ox. Sol. 2; H272 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	5 - 15%
1305-79-9	215-139-4	d.n.d.		
Dihydroxyde de calcium			Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	1 - 3%
1305-62-0	215-137-3	01-2119475151-45-xxxx		

Texte des phrases H voir le chapitre 16

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****4.1.1 En cas d'inhalation:**

Mettre la victime à l'air libre.

Consulter un médecin si nécessaire.

**4.1.2 En cas de contact avec la peau:**

Avant de se laver, ôter la poussière de la peau à l'aide d'une brosse sèche.

Laver avec de l'eau et du savon.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

**4.1.3 Après contact avec les yeux:**

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**4.1.4 En cas d'ingestion:**

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin si nécessaire.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun à notre connaissance.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****5.1.1 Moyens d'extinction recommandés:**Utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.**5.1.2 Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:**

Aucun(e).

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut se former des oxydes de carbone, poussière respirable.

**5.3 Conseils aux pompiers****5.3.1 Équipement de protection spécial:**

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Porter un vêtement de protection chimique à fermeture étanche.

**5.3.2 Autres recommandations:**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Le produit lui-même ne brûle pas, mais il est légèrement comburant.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Désignation commerciale: Teichschlammentferner Komponente A / Deseμβourbeur de bassin A**

Fabricant / Fournisseur: Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

Téléphone: +49 - 9281-72850, Date de délivrance: 23.10.2015 Remplace la fiche du: 10.04.2014

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- 6.1 **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Voir chapitre 8.2.2
- 6.2 **Mesures de protection de l'environnement**  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- 6.3 **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**  
Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éviter la formation de poussière.  
Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.
- 6.4 **Référence à d'autres sections**  
Aucun(e).

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

- 7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- 7.1.1 **Précautions à prendre pour la manipulation:**  
Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- 7.1.2 **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:**  
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- 7.2 **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- 7.2.1 **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
À protéger de l'air humide et de l'eau. Éviter toute formation de poussière.  
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.
- 7.2.2 **Remarques relatives au stockage avec d'autres produits:**  
Ne pas entreposer avec des matières combustibles.
- 7.2.3 **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Assurer une ventilation adéquate.
- 7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
n.d.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- 8.1 **Paramètres de contrôle**
- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>Identification de la substance</b> | <b>Valeurs admissibles</b>   |
| Peroxyde de calcium                   | C.M.A. Poussière: 10 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable);<br>3 mg/m <sup>3</sup> (fraction entrant des alvéoles) |
- 8.2 **Contrôles de l'exposition**
- 8.2.1 **Contrôles techniques appropriés**  
Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement.
- 8.2.2 **Mesures de protection individuelle**
- 8.2.2a **Protection respiratoire:** En cas de risque d'inhalation de poussières, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- 8.2.2b **Protection des mains:** Gants de protection conformes à EN 374.  
Caoutchouc butyle (0,4 mm) temps de pénétration > 8h  
Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.  
Veuillez respecter les indications du fournisseur en ce qui concerne la perméabilité et le délai de rupture des gants de protection. Veuillez également tenir compte des conditions locales particulières au moment de l'utilisation du produit, telles que le risque de coupures ou d'abrasion et la durée du contact.
- 8.2.2c **Protection des yeux:** Lunettes de sécurité à protection intégrale
- 8.2.2d **Protection corporelle:** Non.
- 8.2.2e **Autres données:** Respecter le temps limite d'utilisation.
- 8.2.3 **Contrôle de l'exposition de l'environnement:**  
n.d.

**Désignation commerciale: Teichschlammentferner Komponente A / Désembourbeur de bassin A**

Fabricant / Fournisseur: Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

Téléphone: +49 - 9281-72850, Date de délivrance: 23.10.2015 Remplace la fiche du: 10.04.2014

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

9.1.1	<b>Etat physique:</b> poudre	<b>Couleur:</b> blanc	<b>Odeur:</b> sans odeur
			<b>Seuil olfactif:</b> n.d.
9.1.2	Valeur du pH, pur:	n.d.	
	Valeur du pH, solution aqueuse à 1 %:	n.d.	
9.1.3	Point / intervalle d'ébullition (°C):	n.d.	
	Point / intervalle de fusion (°C):	n.d.	
9.1.4	Point d'éclair (°C):	n.d., en creuset fermé	
9.1.5	Inflammabilité (CEE A10 / A13):	Non.	
9.1.6	Température d'inflammation (°C):	n.a.	
9.1.7	Auto-inflammation (CEE A16):	n.a.	
9.1.8	Propriétés comburantes:	Non.	
9.1.9	Risque d'explosion:	Aucun(e).	
9.1.10	Limite inférieure d'explosivité (% vol.):	n.a., supérieure: n.a.	
9.1.11	Pression de vapeur:	n.d.	
	Densité de vapeur (air = 1):	n.d.	
9.1.12	Densité (g/ml):	n.d.	
9.1.13	Solubilité (dans l'eau):	soluble	
9.1.14	Coefficient de partage (n-octanol / eau):	n.d.	
9.1.15	Viscosité:	n.a.	
9.1.16	Teneur en solvant (m.%):	n.a.	
9.1.17	Décomposition thermique (°C):	n.d.	
9.1.18	Vitesse d'évaporation:	n.d.	
9.2	<b>Autres informations</b>		
	n.d.		

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

10.1	<b>Réactivité</b>
	Aucun(e).
10.2	<b>Stabilité chimique</b>
	Stable dans des conditions normales.
10.3	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>
	Risque de décomposition.
10.4	<b>Conditions à éviter</b>
	À protéger de l'air humide et de l'eau (hygroscopique).
10.5	<b>Matières incompatibles</b>
	Incompatible avec des acides.
10.6	<b>Produits de décomposition dangereux</b>
	Se décompose au contact avec de l'eau, acides.
	Produits de décomposition dangereux: l'oxygène, oxydes de carbone.

**Désignation commerciale: Teichschlammmentferner Komponente A / Désembourbeur de bassin A**

Fabricant / Fournisseur: Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

Téléphone: +49 - 9281-72850, Date de délivrance: 23.10.2015 Remplace la fiche du: 10.04.2014

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë:

Inhalation: n.d.

Ingestion: n.d.

Contact avec la peau: n.d.

Irritation ou corrosion cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Aucun(e).

Mutagénicité sur les cellules germinales: n.d.

Cancérogénicité: n.d.

Toxicité pour la reproduction: n.d.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles –

exposition unique: d.n.d.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles –

exposition répétée: d.n.d.

Danger en cas d'aspiration: d.n.d.

**11.1.1 – Expériences de la pratique**

11.1.11 n.d.

**11.1.12 Expériences de la pratique**

Observations pertinentes pour la classification:

Aucun(e).

Autres observations:

Aucun(e).

La classification de la composition a été faite par la méthode conventionnelle (Calcul selon réglementation CEE).

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Ce produit n'est associé à aucun effet toxicologique écologique connu.

Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

n.d.

**12.4 Mobilité dans le sol**

n.d.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**12.6 Autres effets néfastes**

12.6.1 Valeur DCO (mg/g): n.d.

12.6.2 Valeur DBO5 (mg/g): n.d.

12.6.3 AOX - Remarque: Non applicable.

12.6.4 Composants significatifs du point de vue

environnemental: Aucun(e).

12.6.5 Effets nocifs divers: Non applicable.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

13.1.1 Recommandation: D10 / R 4

Classe de déchets N°:

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

De plus, respecter les prescriptions administratives locales.

**13.2 Traitement des emballages souillés**

13.2.1 Recommandation: Rincer avec un produit de nettoyage approprié. Autrement comme pour les résidus.

13.2.2 Manipulation: Comme pour les résidus.

**Désignation commerciale: Teichschlammentferner Komponente A / Désentourbeur de bassin A**  
 Fabricant / Fournisseur: Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof  
 Téléphone: +49 - 9281-72850, Date de délivrance: 23.10.2015 Remplace la fiche du: 10.04.2014

#### SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR	IMDG	IATA
	N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.		
14.1	<b>Numéro ONU</b>		
14.2	<b>Désignation d'expédition (nomenclature ONU)</b>		
14.3	<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>		
14.4	<b>Groupe d'emballage</b>		
14.5	<b>Dangers pour l'environnement</b>		
14.6	<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>		
	Catégorie de transport: Code de classification: Code danger: Quantités limitées (LQ):		Instruction d'emballage (avion passagers)  Instruction d'emballage (avion cargo)
14.7	<b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC</b>		

#### SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**  
n.d.
- 15.2 **Évaluation de la sécurité chimique :**  
Aucun(e).

#### SECTION 16: Autres informations

##### Texte des phases H mentionnées sous l'article 3

H272: Peut aggraver un incendie; comburant.  
 H315: Provoque une irritation cutanée.  
 H318: Provoque des lésions oculaires graves.  
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.

La présente fiche de données de sécurité a été établie conformément au Règlement (UE) n° 2015/830.  
 Les renseignements de cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'édition, ils n'ont pas le caractère de notice technique d'utilisation et ne doivent pas être changés ni pris pour d'autres produits. La copie non modifiée est permise.

Délivré par: CoSiChem AG, Ernst-Lemmer-Straße 23, D - 35041 Marburg, info@cosichem.de, +49-6421-886563  
 Réception des données: 13.08.2010, \$söl\_0120

